

Janvier 2021

Premier janvier, nouveau voyage

A travers douze paysages.

Un chemin tout neuf nous attend.

Le nouvel an revient à temps

Pour les voyageurs sans bagages.

Derrière la première page

Du grand livre du nouvel âge

L'hiver et son rire éclatant :

C'est le Premier janvier ;

Un poème, un vers, une image

Seront nos guides et nos gages

Vers la joie verte du printemps.

J'aime l'été, l'automne autant,

Puis l'hiver aborde au rivage :

C'est le Premier janvier.



Jacques Charpentreau

INFOS MUNICIPALES

❄ Vœux du maire

Pour cette année, à titre exceptionnel et en raison de l'actualité sanitaire, nous ne serons pas en mesure de vous accueillir dans notre salle du Carrouez pour les traditionnels vœux. Nous en sommes désolés, mais sachez que les élus sont à votre écoute.

❄ Bilan du Jeu des Intrus

Nous vous remercions d'avoir participé au Jeu des Intrus. Nos commerçants se sont beaucoup amusés à vous cacher les intrus suivants : une boule Rose chez Gaylord, un sucre blanc chez Elisabeth, une étoile rouge chez Evelyne et une cuillère chez Franck.

❄ Présent offert aux enfants des écoles

Le vendredi 18 décembre, les élus se sont rendus dans les 2 écoles pour souhaiter de bonnes fêtes aux enfants et aux enseignants. Ils en ont profité pour distribuer à chaque élève un ballotin de chocolats.

❄ Colis offert à nos aînés

Le CCAS s'est vu contraint d'annuler le traditionnel repas de Noël offert aux personnes de plus de 70 ans du fait de la crise sanitaire. A la place c'est une distribution de colis qui s'est organisée le 17 décembre dernier. Nos aînés en maison de retraite n'ont pas été oubliés avec également la remise d'un colis, lors d'une visite dans leur établissement de résidence.



**Lundi : 15h à 17h
en Mairie**

Mairie : 02.97.74.40.15
mairieguilliers2@orange.fr

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
9h à 12h15- 13h30 à 17h00

Mercredi : 9h à 12h15
1^{er} et 3^{ème} samedi : 9h à 12h15

Cantine-Garderie :
02.97.74.50.15

Assistante sociale :
02.97.73.22.00 sur RDV

Bibliothèque : 02.97.74.48.32
Mercredi 15h00 à 17h00
Samedi 10h30 à 12h15

Espace Public Numérique :
02.97.22.99.38
- **Mardi** : 14h00 à 15h30
Atelier d'initiation
- **Mardi** : 15h30 à 17h00
Accès libres

Déchetterie Les Tertres :
02.97.22.85.80
Lundi et Jeudi :
8h30 à 12h00/13h30 à 18h00
Samedi :
8h30 à 12h30/13h30 à 17h30

Ploërmel Communauté :
02.97.73.20.73

Portage des Repas :
02.97.93.99.92

Gendarmerie : 17

Brigade de Ploërmel :
02.97.74.06.14

Maison Paroissiale :
02.97.74.40.66

Cabinet médical :
02.97.74.42.96

Cabinet kiné : 02.97.70.69.20

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

Pour les urgences : 3237

LA POSTE :

du lundi au samedi
de 9h45 à 12h00

Départ courrier : 12H00

MARCHÉ : tous les mercredis
matins

❄ Numérotation des villages

La numérotation des villages continue. Cela peut paraître long pour certains mais la numérotation représente un gros travail administratif en amont (mise en corrélation avec les services de secours et services postaux, recherches cadastrales, information auprès des services publics, courriers auprès des propriétaires...) avant que le personnel des services techniques viennent vous les installer. Les 3/4 des villages sont faits, donc d'ici à la fin du 1er semestre 2021, tous les villages devraient être numérotés.

❄ Etat civil du 1^{er} août au 18 décembre 2020

Naissances			
BUREL Malone – <i>La Ville Tremal</i>	04/10	RODRIGUES Tiago – <i>La Ville Jan</i>	10/11
ESCAFFRE Naya – <i>Route de Josselin</i>	25/10		

Mariages	
BERNARD Samuel et LE TEXIER Audrey	22/08

Décès			
HUET Angèle veuve CHASLIN – <i>La Raserais</i>	06/08	COUDE Anne veuve GUILLOUX – <i>Esquiniac</i>	07/10
PENHOUËT René – <i>Rue des Chênots</i>	08/08	BESCOND Jacqueline veuve DANILO <i>Rue des Chênots</i>	26/10
MALINGE Bernard – <i>Rue des Chênots</i>	12/08		
PÉSIGOT Emile – <i>Rue des Chênots</i>	15/08	ROUAUD Bernard - <i>Couroussaine</i>	19/11
LEVEY David – <i>Le Bouix</i>	26/08	BENAÏSSA Danielle née RAYNAL – <i>Pamara</i>	29/11
PATIER Yvonne – <i>Rue des Chênots</i>	09/09	L'HERMITE Monique veuve BLASI <i>Rue des Chênots</i>	30/11
LE GALLO Marie-Thérèse veuve MALINGE <i>Rue des Chênots</i>	24/09	LOUIS Yannick – <i>Le Bourgneuf</i>	09/12

Nombre de PACS célébrés en 2020	Nombre de Parrainages Civils célébrés en 2020
2	3

❄ Recensement

Les jeunes doivent se faire recenser en Mairie dans le mois qui suit leurs 16 ans au plus tard (apporter livret de famille et pièce d'identité). Cette démarche est obligatoire pour passer un examen, s'inscrire au permis de conduire, à un concours.

❄ Terrains à vendre

Il reste des terrains viabilisés disponibles à vendre dans les lotissements du Clos Terrier et de Perhan.
Prix : 16 € HT le m².

❄ Voirie

Durant l'automne, l'Entreprise Pompéi (Travaux Publics) située à Saint-Léry est intervenue sur la commune à plusieurs titres, à savoir :

- **Esquiniac** : Traversée de route avec pose de regards 2 820 € HT
- **Le Tertre** : Réalisation d'un bourrelet afin de canaliser l'eau de la route 740 € HT
- **Kerbigot** : Grattage façonnage et réalisation d'un enduit bicouche sur 40 mètres linéaire 1 600 € HT
- **Rue du Fournil** : Création d'un réseau d'eaux pluviales (117m) 12 210 € HT
- **Secteur La Mormazière** : Curage dérasement (5.3kms) 6 996 € HT
- **Plusieurs secteurs en campagne** : Curage dérasement (12kms) 15 600 € HT



TRAVAUX A VENIR > Aménagement d'un chemin d'exploitation (470 mètres linéaire) à La Chesnais :

curage, réalisation, tranchées drainantes, reprofilage et empierrement 9 246.24 € HT

❄ Travaux Parking Lotissement Les Grands Chênes

La réalisation de ce parking va débuter le 18 janvier pour se terminer 4 semaines plus tard. 21 places de stationnement réservées aux véhicules particuliers seront ainsi mises à disposition des habitants du quartier et des usagers de la Salle Multi-Activités « Le Carrouêz ».

❄ Monoxyde de Carbone

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Rappelons que ce gaz inodore et invisible provoque plusieurs décès par an et est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Il résulte souvent de la mauvaise utilisation ou du mauvais entretien des dispositifs de combustion (production d'eau chaude, groupes électrogènes, motopompes, chauffage quelle que soit la source énergétique : gaz, fuel, pétrole, bois...). Pensez à maintenir une aération permanente des locaux, à faire entretenir les équipements et vérifier les conditions d'installation.

❄ Passage de la balayeuse

Le prochain passage est prévu le lundi 11 (ou le 18) Janvier.

❄ Dépôt illégal de déchets, dépôt sauvage d'ordures ménagères

En 2017, 63 000 tonnes de déchets ont été recensés en France, équivalent de 6 Tour Eiffel. Même s'il n'existe pas de définition officielle, on pourrait définir un dépôt sauvage comme un « lieu de dépôt », NON AUTORISÉ au titre de la réglementation des installations classées qui résulte d'apports clandestins de déchets dangereux ou non dangereux, abandonnés par des particuliers ou des professionnels, à une fréquence régulière.

Malheureusement, notre commune n'échappe pas à ces dépôts illégaux de déchets en tout genre. Pour preuve, notre terrain réservé au stockage de nos déchets végétaux a été pris pour cible.

Notre service technique utilise cet espace pour y entreposer l'ensemble de nos déchets végétaux. Nos agents ont eu la désagréable surprise de découvrir fin Novembre que ce lieu avait fait l'objet d'un dépôt sauvage d'objets hétéroclites comme : boîte de vitesse automobile, des pots de peinture, une glacière, des bottes, un aspirateur, plaques et poteaux en béton provenant de palissade, etc... et le comble une URNE FUNERAIRE... !
Devant ces incivilités, nous avons été dans l'obligation de neutraliser l'entrée de ce terrain par la pose d'un barriérage cadenassé.

L'infraction de déposer, abandonner ou déverser dans un lieu privé (à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente), soit une épave de voiture, soit des ordures, déchets ou tout autre matériau, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule est sanctionnée.

L'art. 635-8 du Code Pénal et l'Art 541-77 du Code de l'Environnement sanctionne l'auteur par une amende de 5^{ème} classe (entre 1500 et 3500 €) et la confiscation du véhicule qui a servi à commettre l'infraction.

Nous avons à notre disposition aux Tertres une déchetterie ouverte 3 jours par semaine : lundi, jeudi et samedi pour y déposer l'ensemble de nos déchets végétaux et autres encombrants.

Qu'on se le dise... !!!



❄ Lutte contre la fraude à la rénovation énergétique

La Gendarmerie nous a fait parvenir une information du Ministère de l'Intérieur portant sur la fraude à la rénovation énergétique.

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise disposant de la mention RGE. Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit sauf contrat avec un professionnel.

Soyez vigilants vis-à-vis des entreprises qui démarchent, surtout qui se disent envoyées par l'Etat : l'Etat ne démarche pas.

Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires ou identifiants fiscaux.

Pensez à noter le n° de SIRET de l'Entreprise (nécessaire en cas de problème).

Exigez un devis et faites des comparaisons avec d'autres entreprises.

Méfiez-vous des entreprises qui proposent des travaux sans visite préalable. Ne signez jamais d'attestation de fin de travaux avant que le chantier ne soit totalement terminé.

N'hésitez pas à vous faire aider/conseiller par un conseiller FAIRE, via le site <https://www.faire.gouv.fr> ou par téléphone 0808 800 700.

En cas de problème, contacter le médiateur de la consommation ou contacter la gendarmerie <https://gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie>.

❄ Déclaloc

Vous possédez un meublé ou une chambre d'hôtes. Les déclarations doivent être faites en mairie. Une convention pour la dématérialisation gratuite des déclarations touristiques a été signée avec Ploërmel communauté afin de faciliter Ces déclarations via l'outil DECLALOC.

DU COTÉ DES ANIMATIONS

❄ Information concernant les associations Loi 1901

Depuis le 1^{er} janvier, toute demande d'enregistrement, de création, de modifications, de dissolution concernant votre association devra s'effectuer par télé-déclaration directement sur le site : **service-public-asso.fr**.

En cas de problème, sont à votre disposition :

- Les Points d'Accueil Numériques en préfecture de Vannes, Sous-Préfecture de Lorient ou Pontivy.
- Les MSAP
- Le standard téléphonique des associations : 02.97.27.67.68 (tous les jours de 14h à 16h)
- La messagerie : pref-associations@morbihan.gouv.fr

❄ L'Association des Croix

Pour se conformer à la législation en cours relative aux Associations, notre association se propose, à titre exceptionnel (Covid oblige), comme cela se fait à Paris pour les AG des copropriétaires, de faire son AG le **vendredi 22 janvier** à 18 heures en salle annexe de la Mairie, en comité restreint aux 6 membres du Bureau, munis des pouvoirs de tous les adhérents et de leurs préconisations. Seront présentés à cette occasion : les bilans réglementaires de l'année écoulée et les prévisions pour notre association. (Le port du masque reste obligatoire). Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2021

DU COTÉ DES SERVICES

❄ Restaurant « Au Relais du Porhoët »

Le restaurant propose des menus à emporter le midi, du mardi au vendredi, à récupérer à l'accueil du Restaurant-Hôtel :

- Entrée-Plat-Dessert à 14.80€
- Entrée-Plat **ou** Plat-Dessert à 11.00€

Les commandes s'effectuent par message ou par téléphone au 06.22.16.11.36

Plus de renseignement sur la Page Facebook « Au Relais du Porhoët »

❄ Boucherie A La Bonne Bouche

Evelyne BARIL vous propose des plats traiteurs à emporter.

N'hésitez pas à consulter son ardoise sur la devanture.



* Permanence médicale

Le saviez-vous ? Une permanence médicale est assurée par des médecins généralistes à l'hôpital de Ploërmel. Pas besoin de rendez-vous. Téléphone : 15 ou vous y rendre directement sur place.



Horaires	
Du lundi au vendredi	20h-24h
Samedi	14h-18h / 20h-24h
Dimanche	9h-12h / 17h-24h

* Déchetterie

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics. La déchetterie est donc concernée. Notre commune est jusqu'à maintenant relativement préservée des cas de COVID19. Donc restons vigilants et gardons les gestes barrières.



* Covoiturage EHOP : Service de PLOERMEL COMMUNAUTE

Partageons nos trajets du quotidien même les plus courts

1. je m'inscris sur www.ehop-presdechezmoi.fr
ou j'appelle Laurène
07 66 35 95 00

2. Je donne un coup de main. Je propose mes trajets habituels.

3. Je ne sais pas comment me déplacer. Je formule ma demande.

L'association éhop met le contact gratuitement entre les habitants qui effectuent le même trajet.

éhop je covoiture !

DEFI : Partager les trajets du quotidien, même les plus courts : faire ses courses, régler une démarche administrative, aller à un RDV médical, aller à une activité de loisir.

CONCEPT :

Mettre en relation des habitants sans solution pour leurs déplacements avec des conducteurs motorisés prêts à partager leurs trajets de manière occasionnelle ou régulière.

Mise en relation : gratuite, sur mesure, humaine et conviviale.

LES ENJEUX :

Développer un covoiturage inclusif, intergénérationnel et accessible à tous.

- Ne laisser personne dans son coin, apporter une solution aux personnes en fracture numérique.
- Optimiser les trajets voiture sans en créer de nouveaux.
- Miser sur les trajets voiture réalisés chaque jour à la campagne et en zone péri-urbaine comme source de solidarité énorme.

éhop
covoiturons-nous !

❄ Ecole Robert Desnos

Les CE2-CM ont pu profiter d'une surprise artistique au sein de l'école : la violoncelliste Mathilde Chevrel a présenté sa composition musicale – Les 4 saisons – accompagnée de projections vidéos.

C'est avec grand plaisir que la classe maternelle participe à l'émission de radio (en partenariat avec les écoles publiques de la circonscription et la radio Timbre FM) sur le 106.6 ! Cette émission paraît tous les 15 jours, le mardi à 15h00 et le vendredi à 18h00.

Quant aux CP-CE1, ils découvrent à l'école, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Ploërmel, les meilleures manières de bien se nourrir tout en protégeant la planète !

Tous nos meilleurs vœux à tous. *L'équipe enseignante*



❄ Ecole Sainte-Marie

La période 2 s'est terminée, sans le traditionnel Arbre de Noël, où les enfants montrent leurs talents de danseurs, de chanteurs ou d'acteurs. Ce n'est que partie remise pour l'année prochaine ! Le Père Noël est quand même passé apporter aux enfants un cadeau. Merci Père Noël !

Merci également à la municipalité qui a apporté un présent aux enfants.

Toute l'équipe pédagogique et les bureaux de l'école vous souhaitent une Bonne et Heureuse Année.

❄ MFR

La COVID-19 et les restrictions sanitaires perturbent fortement nos activités. Nous espérons que notre journée Portes Ouvertes prévue le Samedi 30 Janvier pourra être maintenue.

❄ Projet Educatif Local (PEL) de Ploërmel Communauté

Le PEL c'est quoi ?

Des activités dans des domaines variés tels que le sport, les arts, les médias ou encore l'environnement à l'école pour les enfants de la maternelle au CM2, encadrées par des professionnels en co-intervention avec les enseignants.

Les objectifs :

- Faciliter l'accès à la culture (environnement, sciences, Nouvelles Technologies de l'Information), art, sport, etc...) pour favoriser l'égalité des chances et lutter contre les inégalités socio-culturelles et géographiques.
- Favoriser le vivre-ensemble et la construction de valeurs communes sur un même territoire.
- Apporter une plus-value à l'action éducative permettant de valoriser l'enfant.

Chaque élève, tout au long de sa scolarité primaire, bénéficiera chaque année d'actions éducatives qui viendront compléter le travail déjà réalisé par les enseignants et enrichir son parcours à l'école.

Un partenariat de Ploërmel Communauté avec la commune permet notamment la mise à disposition des salles et/ou équipements sportifs qui peuvent parfois s'avérer nécessaires.

A SAVOIR :

En plus de ce PEL, la commune continue de financer pour l'école publique :

- le transport des élèves pour les trajets à la piscine,
- les séances initiation musicale à l'école.

Ces activités sont financées pour l'école privée au travers du contrat annuel de subventions accordées à l'OGEC.

Ainsi que les activités sportives proposées par notre animateur ETAPS pour les 2 écoles.

DATES A RETENIR

DATES	HORAIRES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEUR/LIEU
Samedi 30 Janvier	9h00 – 17h00	Portes ouvertes	MFR

Calendrier 2021

Collecte

de votre bac jaune

Jeudi 14 janvier 2021

Jeudi 28 Janvier

Jeudi 11 Février

Jeudi 25 Février

Jeudi 11 Mars

Jeudi 25 Mars

Vendredi 9 Avril

Jeudi 22 Avril

Jeudi 6 Mai

Jeudi 20 Mai

Jeudi 3 Juin

Jeudi 17 Juin

Jeudi 1 Juillet

Vendredi 16 Juillet

Jeudi 29 Juillet

Jeudi 12 Août

Jeudi 26 Août

Jeudi 9 Septembre

Jeudi 23 Septembre

Jeudi 7 Octobre

Jeudi 21 Octobre

Vendredi 5 Novembre

Jeudi 18 Novembre

Jeudi 2 Décembre

Jeudi 16 Décembre

Jeudi 30 Décembre

Jeudi 13 Janvier 2022

Les dates en rouge correspondent aux collectes reportées suite aux jours fériés.

Sortie du bac jaune :

le mercredi soir

Merci de présenter votre bac à la collecte, **la poignée vers la rue.**

Le village de Château-Trô est collecté le mardi en semaine paire.



Je dépose les papiers recyclables dans mon bac jaune sans film plastique.



Au revoir 2020...

Une année qui s'achève avec des épreuves bien difficiles, attentats, guerre sanitaire contre cette COVID 19.

Souhaitons que 2021 fasse tomber les masques, et que chacun d'entre nous retrouve sa liberté. Que cette année nouvelle voit l'économie repartir, offrant du travail pour tous, bien sûr avec santé, bonheur à chacun d'entre vous.

Le Maire Joël LEMAZURIER

